

ANALYSE ECONOMIQUE DU TABLEAU DE RESULTAT

- **Objectif(s) :**
 - Passage des S.I.G. selon le P.C.G. (analyse juridique) aux S.I.G. selon la Centrale de Bilans de la Banque de France (analyse économique) ;
 - S.I.G. aux coûts des facteurs.
- **Pré-requis :**
 - Analyse juridique et patrimoniale du résultat : S.I.G. selon le P.C.G.
- **Modalités :**
 - Présentation des retraitements des charges et des produits ;
 - Synthèse ;
 - Applications.

TABLE DES MATIERES

Chapitre 1. INTRODUCTION	2
Chapitre 2. LE COÛT DU PERSONNEL.	2
Chapitre 3. LES REDEVANCES DE CREDIT-BAIL.	3
3.1. Rappel des principes.	3
3.2. Interprétation.	3
3.3. Retraitement.	3
3.4. Exemple.	3
Chapitre 4. LES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION.	4
4.1. Rappels.	4
4.2. Retraitements.	4
Chapitre 5. LA SOUS TRAITANCE EFFECTUEE A L'EXTERIEUR.	4
5.1. Rappels.	4
5.2. Retraitements.	5
Chapitre 6. LES IMPÔTS.	5
Chapitre 7. LES TRANSFERTS DE CHARGES.	5
Chapitre 8. LES DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.	5
Chapitre 9. LE TABLEAU DES S.I.G. APRES RETRAITEMENTS.	6
Chapitre 10. SYNTHESE.	6
Chapitre 11. APPLICATION 01.	7
11.1. Enoncé et travail à faire.	7
11.2. Annexe.	8
11.3. Correction.	9
Chapitre 12. APPLICATION 02.	10
12.1. Enoncé et travail à faire.	10
12.2. Annexes.	11
12.3. Correction.	13

Chapitre 1. INTRODUCTION

Le **Plan Comptable Général (PCG)** aborde la **Valeur Ajoutée**, dans son mode de calcul, par la différence entre la valeur de la production réalisée par l'entreprise au cours de l'exercice et la valeur des consommations en provenance des tiers.

Il s'agit là d'une **approche juridique ou patrimoniale**.

La **Centrale de Bilans de la Banque de France (CBBF)** préconise quant à elle, une **approche économique de la Valeur Ajoutée**.

Elle est produite par l'entreprise au cours d'un exercice puis elle est partagée entre les différents acteurs qui ont contribué à sa formation c'est à dire : le personnel, l'Etat, les prêteurs, les associés, l'entreprise elle-même.

La valeur ajoutée peut donc être considérée comme la **somme des coûts des facteurs** de production ou la **somme des différents types de rémunérations** (salaires, impôts, intérêts, amortissement,...).

Le passage du tableau des SIG selon le PCG au tableau des SIG selon la CBBF nécessite, par conséquent, le *retraitement de certains postes du tableau de résultat* et la détermination de soldes intermédiaires de gestion « *aux coûts des facteurs de production* ».

Ces retraitements concernent certains éléments du tableau de résultat de l'exercice à savoir :

a) principalement :

- le personnel extérieur ou intérimaire,
- les redevances de crédit-bail,
- les subventions d'exploitation,
- la sous-traitance,

b) accessoirement :

- les impôts et taxes,
- la participation des salariés aux bénéfices,
- les transferts de charges,
- les dotations aux provisions pour risques et charges.

Source : brochure « Méthode d'Analyse Financière de la Centrale de Bilans » de la Banque de France.

Chapitre 2. LE COÛT DU PERSONNEL.

La Banque de France évalue le « coût du facteur travail » et regroupe toutes les rémunérations versées au personnel sous différentes formes.

Après retraitements, les charges de personnel du tableau des SIG comprennent les comptes de charges suivants :

- Rémunération du Personnel (**compte 641**)
- Rémunération du travail de l'exploitant (**compte 644**)
- Charges sociales et de prévoyance (**compte 645**)
- Personnel extérieur (**compte 621**) ou intérimaire à déduire des charges externes et donc des consommations en provenance des tiers
- Participation des salariés aux résultats (**compte 691**)

Eventuellement, les impôts et taxes sur rémunérations (**comptes 631 et 633**) pourraient également être ajoutés.

Chapitre 3. LES REDEVANCES DE CREDIT-BAIL.

3.1. Rappel des principes.

Dans le cadre d'un contrat de crédit-bail les redevances payées par l'entreprise et comptabilisées pendant l'exercice constituent des charges déductibles.

Compte :

612 Redevances de crédit-bail

6122 Crédit-bail mobilier

6125 Crédit-bail immobilier

3.2. Interprétation.

Les redevances sont liées au financement des investissements et représentent donc un élément du coût du capital technique.

Une société de crédit-bail est un organisme financier qui réalise des investissements destinés à la location auprès d'entreprises.

Elle est propriétaire des biens et doit donc les amortir.

C'est un organisme financier qui vise une rentabilité financière et collecte des intérêts.

Pour le locataire, cette opération constitue un mode de financement qui permet à l'entreprise de disposer d'un bien de production sans l'acquérir mais en payant en contrepartie un loyer.

Par conséquent la détermination du montant d'une *redevance de crédit bail* (mobilier ou immobilier) inclut deux éléments :

=> une première fraction correspondant à la dépréciation du bien, équivalente à une *dotation aux amortissements*, comme s'il avait été acquis et donc amorti,

=> une deuxième partie représentant une *charge d'intérêt*, destinée à rémunérer l'investissement réalisé, comme si le bien avait été financé par emprunt.

3.3. Retraitement.

Le retraitement des redevances de crédit-bail consiste donc à :

=> **les déduire des charges externes et donc des consommations en provenance des tiers,**

=> **ajouter la première partie aux dotations aux amortissements,**

=> **ajouter la deuxième partie aux charges financières.**

En général, en fin de contrat, le bien objet du contrat de crédit-bail a une certaine valeur dite « résiduelle » ou « vénale ». Il peut être acquis en *levant l'option d'achat*.

Dans une redevance de crédit-bail, comment distinguer la part correspondant à l'amortissement de la part de charge financière ?

3.4. Exemple.

Montant de la redevance annuelle pour un bien mobilier d'investissement : **120 000,00 €**

Valeur d'origine du bien : **480 000,00 €**

Valeur résiduelle en fin de contrat : **80 000,00 €**

Durée du contrat de crédit-bail : **5 ans.**

Quel est le montant de la dotation aux amortissements ?

$(480\ 000,00 - 80\ 000,00) / 5 = 80\ 000,00\ €$

Quel est le montant de la charge d'intérêt ?

$120\ 000,00 - 80\ 000,00 = 40\ 000,00\ €$

Vérification :

$80\ 000,00 + 40\ 000,00 = 120\ 000,00\ €$

Quelles sont les conséquences dans le tableau des SIG de la Banque de France?

- Baisse de **120 000,00 €** des consommations de l'exercice en provenance des tiers,
- Augmentation de **80 000,00 €** des dotations aux amortissements d'exploitation.
- Augmentation de **40 000,00 €** des charges financières.

A retenir :

Dotation aux amortissements = (Coût d'acquisition du bien - Valeur résiduelle) / Durée du contrat

Montant de la charge d'intérêt = Redevance - Dotation aux amortissements

Chapitre 4. LES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION.

4.1. Rappels.

Les subventions d'exploitation sont attribuées aux entreprises pour deux raisons essentielles :

- pour *compléter un prix de vente insuffisant*. Elles sont considérées comme des compléments de prix de vente lorsque l'exploitation d'une activité ou d'un service est déficitaire. Le prix de vente est alors inférieur au coût de revient.

Il est compensé par une subvention d'exploitation versée par l'Etat ou une collectivité territoriale (subvention versée à la SNCF pour le maintien de certaines dessertes par T E R).

- pour *compenser un prix d'achat ou un coût de revient élevé* (subventions versées aux entreprises agricoles pour l'achat de carburant, d'engrais, de semences, ...).

Compte : **74 Subventions d'exploitation**

4.2. Retraitements.

Les subventions d'exploitation seront donc :

=> réintégrées dans la valeur de la production vendue pendant l'exercice et donc dans la valeur ajoutée,

=> supprimées en tant que telles.

Chapitre 5. LA SOUS TRAITANCE EFFECTUEE A L'EXTERIEUR.

5.1. Rappels.

Certaines entreprises ne réalisent pas elles-mêmes, la totalité de la production de biens ou de services destinés à la vente. Une partie de l'activité est réalisée alors à l'extérieur de l'entreprise par un ou plusieurs sous-traitants, selon un cahier des charges préétabli.

En contrepartie, le sous-traité doit payer au sous-traitant les frais d'études, de fournitures et les coûts correspondants.

Compte **611 Sous-traitance générale.**

5.2. Retraitements.

Une part de production vendue par l'entreprise sous-traitée n'a pas été réalisée par elle-même, mais par un sous-traitant. Cela réduit d'autant le montant de la production de l'exercice et les consommations intermédiaires.

Il est donc nécessaire de *déduire le montant de la sous-traitance*, à la fois :

- *de la production* réalisée pendant l'exercice.
- *des consommations en provenance des tiers.*

Chapitre 6. LES IMPÔTS.

Les soldes des comptes :

- **631 Impôts taxes et versements assimilés sur rémunérations** (administration des impôts)
- **633 Impôts taxes et versements assimilés sur rémunérations** (autres organismes)

sont éventuellement à ajouter aux charges de personnel.

Pour le compte **635 Autres impôts, taxes et versements assimilés**, il est conseillé de réintégrer ces impôts *dans les consommations externes*. En effet, ils sont considérés comme des compléments de prix d'achat ou la contrepartie de l'utilisation d'équipements, d'infrastructures ou de services publics fournis par l'Etat, les collectivités territoriales ou des collectivités publiques.

La CBBF prescrit de le faire pour l'ensemble des impôts, taxes et versements assimilés.

Donc, les autres impôts, taxes et versements assimilés seront à :

- *ajouter aux consommations en provenance des tiers* pour le calcul de la valeur ajoutée,
- *faire disparaître* de la rubrique « impôts et taxes ».

Chapitre 7. LES TRANSFERTS DE CHARGES.

Les « transferts de charges », selon leur nature, compensent des charges ou équilibrent en produits des dépenses d'exploitation, financières ou exceptionnelles.

Exemple : refacturation de frais, indemnités d'assurance, aides, avantages en nature, ...

Compte **79. Transferts de charges**

791 Transferts de charges d'exploitation

796 Transferts de charges financières

797 Transferts de charges exceptionnelles

Il est conseillé d'imputer les transferts de charges, selon leur nature, aux comptes de charges concernés (comptes 60. à 64.), avant de calculer les différents S.I.G.

Par conséquent, lorsque cela est possible c'est à dire lorsque l'information fournie en annexe est suffisante, ils sont à *déduire du montant du compte de charge concernée*.

Chapitre 8. LES DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.

Compte : **6815 Dotations aux provisions d'exploitation**

Par prudence, ces provisions ont été constituées en vue de charges et de risques probables. Elles sont destinées à couvrir certaines dettes ultérieures.

Dans ce cas, elles doivent être assimilées aux charges correspondantes, par nature. Les reprises ultérieures devront être imputées en contrepartie sur les charges de même nature.

Exemple :

Dotation constituée pour un litige avec un salarié devra être rapprochée des charges de personnel.

Donc :

- à déduire du montant de la dotation aux provisions.
- à ajouter aux charges de personnel.

Chapitre 9. LE TABLEAU DES S.I.G. APRES RETRAITEMENTS.

A l'issue de ces différents retraitements, le tableau des SIG doit être présenté en prenant pour les calculs des soldes intermédiaires les montants des rubriques après retraitements.

Il s'agit du tableau des *SIG dit « aux coûts des facteurs » ou tableau des SIG selon la CBBF*.

Il est bien évident que le résultat de l'exercice comptable n'est pas modifié et demeure identique.

Plusieurs ratios pourront ensuite être calculés et commentés par rapport aux exercices antérieurs ou par rapport à ceux du secteur d'activité auquel appartient l'entreprise étudiée.

La capacité d'autofinancement de l'exercice sera elle aussi retraitée en raison des conséquences de certains retraitements sur la valeur ajoutée et l'E.B.E.

Chapitre 10. SYNTHESE.

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU COÛT DES FACTEURS

S.I.G. selon le P.C.G. :

=> approche juridique de la Valeur Ajoutée

=> (Production de l'entreprise - Consommations de l'exercice en provenance de tiers)

S.I.G. selon la C.B.B.F. :

=> approche économique de la Valeur Ajoutée

=> évaluation au coût des facteurs de production

POSTES à RETRAITER :

- Subventions d'exploitation ;
- Impôts et taxes ;
- Coûts du personnel :
 - charges de personnel,
 - personnel extérieur,
 - participation des salariés aux résultats.
- Redevances de crédit-bail à :
 - retrancher des consommations de l'exercice en provenance des tiers,
 - ajouter pour partie aux dotations aux amortissements,
 - ajouter pour autre partie aux charges financières.
- Sous-traitance ;
- Dotations aux provisions pour risques et charges.

Chapitre 11. APPLICATION 01.

11.1. Enoncé et travail à faire.

Le comptable de la société **RAMBAUD** a établi un tableau des soldes intermédiaires de gestion pour l'exercice N conforme aux prescriptions de l'exercice N :

PRODUITS (1)	N		CHARGES (2)	N		SOLDES (1-2)		N	N-1
Ventes de marchandises			Coût d'achat des marchandises vendues			• Marge commerciale			
Production vendue		3 000 000	ou déstockage de production (a)			• Production de l'exercice		3 154 000	
Production stockée		1 54 000							
Production immobilisée									
Total		3 154 000	Total						
• Production de l'exercice		3 154 000	Consommations de l'exercice en provenance de tiers		1 062 000	• Valeur ajoutée		2 092 000	
• Marge commerciale			Total		1 062 000				
• Valeur ajoutée		2 092 000	Impôts, taxes et versements assimilés (b)		64 000	• Excédent brut (ou insuffisance brute) d'exploitation		708 000	
Subventions d'exploitation		30 000		Charges de personnel			1 330 000		
Total		2 122 000	Total		1 414 000				
• Excédent brut d'exploitation		708 000	• ou insuffisance brute d'exploitation			• Résultat d'exploitation (bénéfice ou perte)		534 000	
Reprise sur charges et transferts de charges		96 000		Dotations aux amortissements et aux provisions			260 000		
Autres produits			Autres charges		10 000				
Total		804 000	Total		270 000				
• Résultat d'exploitation (bénéfice)		534 000	• ou résultat d'exploitation (perte)			• Résultat courant avant impôts (bénéfice ou perte)		461 500	
Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun			Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		75 000				
Produits financiers		2 500	Charges financières		75 000				
Total		536 500	Total		75 000				
Produits exceptionnels		122 000	Charges exceptionnelles		137 000	• Résultat exceptionnel (bénéfice ou perte)		- 15 000	
• Résultat courant avant impôt (bénéfice)		461 500	• ou résultat courant avant impôt (perte)			• Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) (c)		166 500	
• Résultat exceptionnel (bénéfice)			• ou résultat exceptionnel (perte)		15 000				
			Participation des salariés		80 000	Plus-values et moins-values sur cessions d'éléments d'actif			
			Impôts sur les bénéfices		200 000				
Total		461 500	Total		295 000				

(a) En déduction des produits dans le compte de résultat.

(b) Pour le calcul de la valeur ajoutée, sont assimilés à des consommations externes, les impôts indirects à caractère spécifique inscrits au compte 635 – Impôts, taxes et versements assimilés et acquittés lors de la mise à la consommation des biens taxables.

(c) Soit total général des produits – total général des charges.

TRAVAIL A FAIRE :

Utiliser l'annexe ci-dessous pour effectuer les retraitements nécessaires répondant à une analyse économique des SIG.

11.2. Annexe.

Charges de personnel	
+ Personnel extérieur	+
+ Participation des salariés	+
= Coût du personnel	=
Dotations d'exploitation (PCG)	
+ Part des amortissements dans le loyer de crédit-bail	+
= Dotations d'exploitation retraitées	=
Charges financières (PCG)	
+ Part des charges financières dans le loyer de crédit-bail	+
= Charges financières retraitées	=
Consommations en provenance des tiers (PCG)	
+ Impôts et taxes	+
- Personnel extérieur	-
- Redevances de crédit-bail	-
= Consommations retraitées	=
Production de l'exercice (PCG)	
+ Subventions d'exploitation	+
- Consommations retraitées	-
= Valeur ajoutée au coût des facteurs	=
- Coût du personnel retraité	-
= E.B.E. au coût des facteurs	=
+ Reprises d'exploitation	+
- Dotations d'exploitation retraitées	-
- Autres charges	-
+ Produits financiers	+
- Charges financières retraitées	-
= Résultat courant avant impôts retraité	=
+ Produits exceptionnels	+
- Charges exceptionnelles	-
- Impôts sur les bénéfices	-
= Résultat de l'exercice (inchangé)	=

11.3. Correction.

Charges de personnel	1 350 000,00
+ Personnel extérieur	+ 60 000,00
+ Participation des salariés	+ 80 000,00
= Coût du personnel	= 1 490 000,00
Dotations d'exploitation (PCG)	260 000,00
+ Part des amortissements dans le loyer de crédit-bail (500 000,00 - 50 000,00) / 3	+ 150 000,00
= Dotations d'exploitation retraitées	= 410 000,00
Charges financières (PCG)	75 000,00
+ Part des charges financières dans le loyer de crédit-bail 200 000,00 - 150 000,00	+ 50 000,00
= Charges financières retraitées	= 125 000,00
Consommations en provenance des tiers (PCG)	1 062 000,00
+ Impôts et taxes	+ 64 000,00
- Personnel extérieur	- 60 000,00
- Redevances de crédit-bail	- 200 000,00
= Consommations retraitées	= 866 000,00
Production de l'exercice (PCG)	3 154 000,00
+ Subventions d'exploitation	+ 30 000,00
- Consommations retraitées	- 866 000,00
= Valeur ajoutée au coût des facteurs	= 2 318 000,00
- Coût du personnel retraité	- 1 490 000,00
= E.B.E. au coût des facteurs	= 828 000,00
+ Reprises d'exploitation	+ 96 000,00
- Dotations d'exploitation retraitées	- 410 000,00
- Autres charges	- 10 000,00
+ Produits financiers	+ 2 500,00
- Charges financières retraitées	- 125 000,00
= Résultat courant avant impôts retraité	= 381 500,00
+ Produits exceptionnels	+ 122 000,00
- Charges exceptionnelles	- 137 000,00
- Impôts sur les bénéfices	- 200 000,00
= Résultat de l'exercice (inchangé)	= 166 500,00

Chapitre 12. APPLICATION 02.

12.1. Enoncé et travail à faire.

La Société SCAGLIETTI vous communique le compte de résultat de l'exercice N :

CHARGES		PRODUITS	
Charges d'exploitation		Produits d'exploitation	
Achats matières 1 ^{ères} et autres approvisionnements	370 000	Production vendue	1 750 000
Variation des stocks	-25 000	Production stockée	120 000
Achats non stockés de matières et de fournitures	20 000	Production immobilisée	
Autres achats et charges externes :		Reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges (2)	21 000
personnel extérieur	35 000	Autres produits	1 000
loyers en crédit-bail	50 000	Subventions d'exploitation	50 000
autres	540 000		
Impôts, taxes et versements assimilés	35 000		
Charges de personnel	506 000		
Dotations aux amortissements et aux provisions :			
sur immobilisations : amortissements	120 000		
sur actif circulant : provisions	32 000		
pour risques et charges : dotation aux provisions	15 000		
Autres charges	3 000		
Total I	1 701 000	Total I	1 942 000
Charges financières		Produits financiers	
Dotations aux amortissements et aux provisions	6 000	De participations	105 000
Intérêts et charges assimilés	96 000	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	
		Reprises sur provisions et transferts de charges	
Total II	102 000	Total II	105 000
Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	7 000	Sur opérations de gestion	75 000
Sur opérations en capital (1)	85 000	Sur opérations en capital (3)	23 000
Dotations aux amortissements et aux provisions		Reprises sur provisions et transferts de charges	
Total III	92 000	Total III	98 000
Participation des salariés	46 000		
Impôt sur les bénéfices	68 000		
Solde créditeur : Bénéfice	136 000	Solde débiteur : Perte	
Total Général	2 145 000	Total Général	2 145 000
(1) Dont valeurs comptables des éléments d'actif cédés : 85 000 €.			
(2) Dont transferts de charges : 21 000 €.			
(3) Dont produits des cessions d'éléments d'actif : 10 000 € et subventions d'investissement virées au résultat : 13 000 €.			

Informations complémentaires :

La Société SCAGLIETTI utilise un matériel d'une valeur à neuf de **160 000,00 €** loué en **crédit-bail** pour une durée de **4 ans**. La **valeur résiduelle** en fin de contrat sera de **40 000,00 €**

La Société SCAGLIETTI distribue à ses associés un **dividende** de **31 000,00 €**

TRAVAIL A FAIRE :

1°) Utiliser l'annexe suivante pour présenter le tableau des S.I.G. conformément aux prescriptions du P.C.G.

2°) Présenter le tableau des S.I.G. après avoir effectué les retraitements prescrits par la Centrale de Bilans de la Banque de France.

12.2. Annexes.

TABLEAU DES S.I.G. (AVANT RETRAITEMENTS)

PRODUITS (1)		N	CHARGES (2)		N	SOLDES (1-2)		N	N-1
Ventes de marchandises			Coût d'achat des marchandises vendues			Marge commerciale			
Production vendue			ou déstockage de production (c)			Production de l'exercice			
Production stockée									
Production immobilisée			Total						
Total									
• Production de l'exercice			Consommations de l'exercice en provenance de tiers			• Valeur ajoutée			
• Marge commerciale			Total						
Total									
• Valeur ajoutée			Impôts, taxes et versements assimilés (b)			• Excédent brut (ou insuffisance brute) d'exploitation			
Subventions d'exploitation			Total						
Total									
• Excédent brut d'exploitation			• ou insuffisance brute d'exploitation			• Résultat d'exploitation (bénéfice ou perte)			
Reprise sur charges et transferts de charges			Dotations aux amortissements et aux provisions						
Autres produits			Autres charges						
Total			Total						
• Résultat d'exploitation (bénéfice)			• ou résultat d'exploitation (perte)			• Résultat courant avant impôts (bénéfice ou perte)			
Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun			Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun			• Résultat exceptionnel (bénéfice ou perte)			
Produits financiers			Charges financières						
Total			Total						
Produits exceptionnels			Charges exceptionnelles			• Résultat exceptionnel (bénéfice ou perte)			
• Résultat courant avant impôt (bénéfice)			• ou résultat courant avant impôt (perte)			• Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) (c)			
• Résultat exceptionnel (bénéfice)			• ou résultat exceptionnel (perte)						
Total			Total						
Produits des cessions d'éléments d'actif			Valeur comptable des éléments d'actif cédés			Plus-values et moins-values sur cessions d'éléments d'actif			
(a) En déduction des produits dans le compte de résultat.									
(b) Pour le calcul de la valeur ajoutée, sont assimilés à des consommations externes, les impôts indirects à caractère spécifique inscrits au compte 635 – Impôts, taxes et versements assimilés et acquittés lors de la mise à la consommation des biens taxables.									
(c) Soit total général des produits – total général des charges.									

TABLEAU DES S.I.G. (APRES RETRAITEMENTS)

PRODUITS (1)	N	CHARGES (2)	N	SOLDES (1-2)	N	N-1
Ventes de marchandises		Coût d'achat des marchandises vendues		• Marge commerciale		
Production vendue		ou déstockage de production (a)				
Production stockée						
Production immobilisée		Total		• Production de l'exercice		
Total						
• Production de l'exercice		Consommations de l'exercice en provenance de tiers		• Valeur ajoutée		
• Marge commerciale		Total				
• Valeur ajoutée		Impôts, taxes et versements assimilés (b)		• Excédent brut (ou insuffisance brute) d'exploitation		
Subventions d'exploitation		Charges de personnel				
Total		Total				
• Excédent brut d'exploitation		• ou insuffisance brute d'exploitation				
Reprise sur charges et transferts de charges		Dotations aux amortissements et aux provisions				
Autres produits		Autres charges				
Total		Total		• Résultat d'exploitation (bénéfice ou perte)		
• Résultat d'exploitation (bénéfice)		• ou résultat d'exploitation (perte)				
Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Produits financiers		Charges financières		• Résultat courant avant impôts (bénéfice ou perte)		
Total		Total				
Produits exceptionnels		Charges exceptionnelles		• Résultat exceptionnel (bénéfice ou perte)		
• Résultat courant avant impôt (bénéfice)		• ou résultat courant avant impôt (perte)				
• Résultat exceptionnel (bénéfice)		• ou résultat exceptionnel (perte)				
		Participation des salariés				
		Impôts sur les bénéfices				
Total		Total		• Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) (c)		
Produits des cessions d'éléments d'actif		Valeur comptable des éléments d'actif cédés		Plus-values et moins-values sur cessions d'éléments d'actif		
<p>(a) En déduction des produits dans le compte de résultat.</p> <p>(b) Pour le calcul de la valeur ajoutée, sont assimilés à des consommations externes, les impôts indirects à caractère spécifique inscrits au compte 635 – Impôts, taxes et versements assimilés et acquittés lors de la ruée à la consommation des biens taxables.</p> <p>(c) Soit total général des produits – total général des charges.</p>						

12.3. Correction.

TABLEAU DES S.I.G. (AVANT RETRAITEMENTS)

PRODUITS (1)		CHARGES (2)		SOLDES (1-2)	
	N		N		N
Ventes de marchandises		Coût d'achat des marchandises vendues		• Marge commerciale	
Production vendue	1 750 000	ou déstockage de production (c)		• Production de l'exercice	1 870 000
Production stockée	120 000				
Production immobilisée		Total			
Total	1 870 000				
• Production de l'exercice	1 870 000	Consommations de l'exercice en provenance de tiers (1)	990 000	• Valeur ajoutée	880 000
• Marge commerciale		Total	990 000		
Total	1 870 000				
• Valeur ajoutée	880 000	Impôts, taxes et versements assimilés (2)	35 000	• Excédent brut (ou insuffisance brute) d'exploitation	389 000
Subventions d'exploitation	50 000		Charges de personnel		
Total	930 000	Total	541 000		
• Excédent brut d'exploitation	389 000	• ou insuffisance brute d'exploitation		• Résultat d'exploitation (bénéfice ou perte)	241 000
Reprise sur charges et transferts de charges	21 000	Dotations aux amortissements et aux provisions	167 000		
Autres produits	1 000	Autres charges	3 000		
Total	411 000	Total	170 000		
• Résultat d'exploitation (bénéfice)	241 000	• ou résultat d'exploitation (perte)		• Résultat courant avant impôts (bénéfice ou perte)	244 000
Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	102 000		
Produits financiers	105 000	Charges financières	102 000		
Total	346 000	Total	92 000	• Résultat exceptionnel (bénéfice ou perte)	6 000
Produits exceptionnels	98 000	Charges exceptionnelles		• Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) (c)	136 000
• Résultat courant avant impôt (bénéfice)	244 000	• ou résultat courant avant impôt (perte)			
• Résultat exceptionnel (bénéfice)	6 000	• ou résultat exceptionnel (perte)	46 000		
		Participation des salariés	68 000	• Plus-values et moins-values sur cessions d'éléments d'actif	- 75 000
		Impôts sur les bénéfices	114 000		
Total	250 000	Total	85 000		
Produits des cessions d'éléments d'actif	10 000	Valeur comptable des éléments d'actif cédés			

(a) En déduction des produits dans le compte de résultat.

(b) Pour le calcul de la valeur ajoutée, sont assimilés à des consommations externes, les impôts indirects à caractère spécifique inscrits au compte 635 – Impôts, taxes et versements assimilés et acquittés lors de la mise à la consommation des biens taxables.

(c) Soit total général des produits – total général des charges.

TABLEAU DES S.I.G. (APRES RETRAITEMENTS)

PRODUITS (1)	N	CHARGES (2)	N	SOLDES (1-2)	N	N-1
Ventes de marchandises		Coût d'achat des marchandises vendues		• Marge commerciale		
Production vendue (1)	1 800 000	ou déstockage de production (a)				
Production stockée	120 000					
Production immobilisée				• Production de l'exercice	1 920 000	
Total	1 920 000	Total				
• Production de l'exercice	1 920 000	Consommations de l'exercice en provenance de tiers (2)	940 000			
• Marge commerciale		Total	940 000	• Valeur ajoutée	980 000	
Total	1 920 000	Impôts, taxes et versements assimilés (b)	587 000			
• Valeur ajoutée	980 000	Charges de personnel (3)	587 000	• Excédent brut (ou insuffisance brute) d'exploitation	393 000	
Total	980 000	Total	587 000			
• Excédent brut d'exploitation	393 000	• ou insuffisance brute d'exploitation				
Reprise sur charges et transferts de charges	21 000	Dotations aux amortissements et aux provisions (4)	197 000			
Autres produits	1 000	Autres charges	3 000			
Total	415 000	Total	200 000	• Résultat d'exploitation (bénéfice ou perte)	215 000	
• Résultat d'exploitation (bénéfice)	215 000	• ou résultat d'exploitation (perte)				
Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Produits financiers	105 000	Charges financières (5)	122 000	• Résultat courant avant impôts (bénéfice ou perte)	198 000	
Total	320 000	Total	122 000			
Produits exceptionnels	98 000	Charges exceptionnelles	92 000	• Résultat exceptionnel (bénéfice ou perte)	6 000	
• Résultat courant avant impôt (bénéfice)	198 000	• ou résultat courant avant impôt (perte)				
• Résultat exceptionnel (bénéfice)	6 000	• ou résultat exceptionnel (perte)				
		Impôts sur les bénéfices	68 000			
Total	204 000	Total	68 000	• Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) (c)	136 000	
Produits des cessions d'éléments d'actif	10 000	Valeur comptable des éléments d'actif cédés	85 000	Plus-values et moins-values sur cessions d'éléments d'actif	- 75 000	

(a) En déduction des produits dans le compte de résultat.

(b) Pour le calcul de la valeur ajoutée, sont assimilés à des consommations externes, les impôts indirects à caractère spécifique inscrits au compte 655 – Impôts, taxes et versements assimilés et acquittés lors de la mise à la consommation des biens taxables.

(c) Soit total général des produits – total général des charges.